

GUIDE DE L'ANIMATEUR

« BIENVENUE DANS UN PAYS SÛR ET LIBRE »

Une vidéo d'orientation de 24 minutes sur la violence familiale à
l'intention des nouveaux arrivants

*(produite de façon à pouvoir être visualisée dans son intégralité ou par segments)
(Support : DVD ou en ligne – www.familyabusedvd.ca)*



TABLE DES MATIÈRES



RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX SUR LE PROJET

1



POINTS IMPORTANTS

2



RÉSULTATS

3



APERÇU DE LA VIDÉO

3



AUDITOIRE CIBLE

3



CONTENU DE LA VIDÉO

4/5



PLAN DE LA LEÇON
(Préparatifs)

6



PLAN DE LA LEÇON
(Introduction)

6



PLAN DE LA LEÇON
(Visionnement)

7



PLAN DE LA LEÇON
(Après le visionnement)

7



L'ART D'ÊTRE PARENT
AU CANADA

7



VIDÉOS DE FORMATION
ET RÉAGIR AUX CAS DE
VIOLENCE SIGNALÉS

8



RÉFÉRENCES

9

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PROJET

LE GOUVERNEMENT DU CANADA a conscience que les nouveaux arrivants doivent avoir à leur disposition tout un éventail de renseignements d'orientation pour réussir leur établissement au Canada. Qu'il s'agisse de renseignements sur le logement, les soins de santé, l'emploi, les cours de langue ou la vie au Canada, les nouveaux arrivants ont besoin de renseignements précis pour les aider à s'intégrer socialement et économiquement. Le gouvernement est sensible à ce besoin et s'emploie à tenir à jour et à élargir continuellement la base de renseignements nécessaires mise à leur disposition. Il est notamment impératif que les nouveaux arrivants comprennent les lois du Canada, particulièrement celles qui se rapportent à la violence au sein de la famille.

C'est dans cette optique qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a financé le projet de vidéo d'orientation sur la violence familiale destinée à l'ensemble des nouveaux arrivants que lui a soumis Jangles Productions. Cette vidéo traite le sujet de la violence familiale d'une manière qui permet aux nouveaux arrivants de bien comprendre ce qu'il faut entendre par violence familiale, les lois qui s'y rapportent et les conséquences que peut avoir ce genre de comportement. Elle explique la ligne dure adoptée par le pays contre la violence sous toutes ses formes et la manière dont le Canada défend le droit constitutionnel de chacun de vivre dans un environnement sûr et sécuritaire. Elle souligne également l'engagement du Canada à venir en aide aux victimes de violence, mais également à celles et ceux qui en sont les auteurs, en fournissant les ressources et les services nécessaires pour mettre fin à la violence.



REMARQUE – Le support vidéo a l'avantage d'offrir un moyen très « accessible » d'aborder ce sujet délicat. Il permet d'introduire le sujet tout en douceur et peut tenir lieu d'« élément déclencheur » pour en parler ouvertement. La vidéo offre aux animateurs un outil utile, non intimidant, pour discuter de la violence familiale avec les nouveaux arrivants dans le cadre d'une séance d'orientation.

POINTS IMPORTANTS

EFFET DU SUJET TRAITÉ SUR VOTRE AUDITOIRE

Selon des données internationales, une femme sur trois sera victime de violence physique ou sexuelle au cours de sa vie, tandis qu'environ 18 % des femmes et près de 8 % des hommes déclarent avoir été abusés sexuellement pendant l'enfance¹. Ces chiffres veulent dire que, statistiquement parlant, il est fort probable que votre auditoire compte des personnes confrontées à une situation de violence ou qui l'ont été, mais également des personnes qui ont eu ou ont toujours un comportement violent. Bien que la vidéo ne fournisse aucune représentation graphique de la violence, celle-ci est dépeinte d'une façon qui pourrait bouleverser l'auditoire et évoquer des scènes de violence vécues dans le passé ou appartenant au présent. Il est donc très important que vous maîtrisiez au mieux le sujet afin de pouvoir orienter correctement les personnes qui ont besoin d'aide, pendant ou après l'atelier.

ASSISTANCE DES AGENCES LOCALES SPÉCIALISÉES EN ORIENTATION FAMILIALE

Il est important que vous communiquiez avec l'agence ou les agences de votre région qui s'occupent de la violence familiale afin d'obtenir des documents qui ciblent à la fois les victimes et les auteurs de violence. Procurez-vous également tout document traitant de l'éducation des enfants au Canada et des ajustements qui pourraient être nécessaires, car il s'agit d'un sujet connexe à celui de la violence familiale. Ces documents sont importants pour votre présentation. Vous devez les présenter aux participants et les leur distribuer après qu'ils ont regardé la vidéo. Procurez-vous ces documents en plusieurs langues, si disponible. Les agences de votre région peuvent également vous fournir plus d'information, répondre à vos questions et formuler des critiques constructives lors de l'élaboration de votre présentation. Leurs commentaires et leurs conseils peuvent s'avérer très utiles le moment venu de décider comment aborder au mieux le sujet et comment répondre aux éventuelles questions ou réagir aux éventuels cas signalés par les participants. Demandez également si un représentant pourrait assister à l'atelier pour offrir du soutien sur place ou des conseils immédiats aux participants s'il y a lieu.

MAINTENIR UNE DISTANCE PROFESIONNELLE

En tant qu'animateur en orientation, votre rôle est vital dans la réussite de l'intégration de vos clients. Vous leur transmettez des renseignements précieux tout en vous assurant de le faire dans un environnement sûr et sécurisant. Si un client vous avoue être la victime ou l'auteur de violence lors d'une séance d'information sur la violence familiale, veuillez ne pas franchir la ligne entre le rôle d'animateur et celui de conseiller familial, car cela pourrait avoir des conséquences négatives sur votre capacité à animer la séance et susciter chez votre client des attentes irréalistes quant à l'assistance que vous pouvez lui offrir. Vous êtes animateur en orientation et devez veiller à ne pas endosser le rôle de conseiller familial en intervenant ou en jouant les médiateurs dans les situations de violence familiale. Cette tâche doit être confiée à celles et ceux qui ont suivi une formation spécifique dans ce domaine. Chacun veut aider ses clients du mieux qu'il peut, mais lorsqu'il s'agit de violence familiale, vos clients doivent parler avec une personne formée à cet effet. Écoutez-les, puis adressez-les à un organisme social de votre région qui offre ce type de services.

ABORDER DES SUJETS DÉLICATS

Le sujet de la violence familiale peut provoquer une peur, une angoisse et une réticence marquées chez les nouveaux arrivants. Pour atténuer cette réaction, il est essentiel de bâtir une relation axée sur la confiance et le respect mutuels avec les clients, et d'en tirer parti. Plus la relation reposera sur la confiance et le respect et plus vos clients seront enclins à recevoir l'information, difficile mais essentielle. Il est également important d'intégrer le thème sous-jacent suggéré auquel tous les nouveaux arrivants qui ont des enfants peuvent s'identifier : le désir inné de tout parent d'assurer l'épanouissement et la protection de sa famille (voir la page 6). Ces deux éléments sont essentiels dans la mesure où ils fournissent le fondement axé sur le respect à partir duquel aborder ce sujet très délicat. Soyez toujours attentif à la peur et à l'anxiété ressenties par les clients. Mettez-vous à leur place et demandez-vous ce qui vous mettrait plus à l'aise si c'était vous qui entendiez et receviez cette information.

¹ Regard sur la violence familiale au Canada, Agence de la santé publique du Canada, 2016.

RÉSULTATS

Les résultats attendus de l'atelier consistent à faire en sorte que les nouveaux arrivants comprennent pleinement ce qui suit :

1. La Constitution garantit à chacun le droit de vivre dans un environnement sûr et sécuritaire.
2. La violence, sous quelque forme que ce soit, n'est pas tolérée au Canada.
3. En quoi consiste la violence, quelles sont les lois qui se rapportent à la violence et les conséquences possibles de la violence.
4. Toutes les Canadiennes et tous les Canadiens sont tenus de respecter les lois, particulièrement celles qui se rapportent à la violence.
5. Les victimes de violence ont à leur disposition un soutien et une assistance considérables.
6. Une aide considérable est offerte à celles et ceux qui sont violents ou enclins à le devenir.

APERÇU DE LA VIDÉO

Titre	–« Bienvenue dans un pays sûr et libre »
Durée.....	24 minutes (peut être visualisée dans son intégralité ou par segments – voir la page 4 pour plus de détails)
Disponible dans 17 langues	Anglais, français, amharique, arabe, birman, farsi, hindi, kurde, népalais, oromo, pachto, pendjabi, somali, espagnol, swahili, tigrinya et urdu
Matériel requis	–DVD : téléviseur (ou vidéoprojecteur et écran), lecteur de DVD, haut-parleurs –En ligne (www.familyabusedvd.ca) : moniteur, ordinateur portable, connexion Internet, câble de raccordement au moniteur, haut-parleurs
Préparatifs et installation.....	–S'assurer que la salle est suffisamment confortable et que la porte peut être fermée. – Mettre un panneau « Ne pas déranger » sur la porte pendant l'atelier. – Créer un environnement chaleureux qui inspire confiance (p. ex., afficher des photos de familles, mettre des fleurs). – Prévoir de l'eau, des verres, des mouchoirs en papier, des stylos et du papier. – Offrir des services de garde d'enfants, s'il y a lieu, et des services d'interprétation.
Synopsis	– Cette vidéo se veut un outil d'orientation sur le sujet de la violence familiale. Elle doit être montrée à tous les nouveaux arrivants au Canada et donne un aperçu de la violence, des types de violence, de la législation se rapportant à la violence et de l'aide offerte à la fois aux victimes et aux auteurs de violence. Elle insiste sur le fait que la violence n'est jamais tolérée au Canada et traitée conformément aux lois en vigueur dans le pays. Elle aborde ce sujet avec intelligence tout en insistant bien sur le fait que la Constitution et les lois du Canada protègent les droits de tous les Canadiennes et Canadiens en leur garantissant un environnement sûr et sécuritaire, loin de toute forme de violence.

AUDITOIRE CIBLE

1. Nouveaux arrivants à destination du Canada

Personnes et familles qui ont reçu la confirmation de leur immigration prochaine au Canada et qui attendent le départ

2. Nouveaux arrivants après l'arrivée au Canada

Personnes et familles arrivées récemment au Canada

REMARQUE – LES ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 16 ANS NE DEVRAIENT PAS PARTICIPER À CET ATELIER. LA VIDÉO POURRAIT ÊTRE UNE SOURCE DE CONFUSION, DE MÉFIANCE ET D'ANXIÉTÉ IMPORTANTES CHEZ LES JEUNES SUJETS. FAITES EN SORTE QUE DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS SOIENT DISPONIBLES.

CONTENU DE LA VIDÉO

Remarque – Nous recommandons de présenter la vidéo de 24 minutes dans son intégralité aux nouveaux arrivants. Nous sommes néanmoins conscients que l'orientation peut être soumise à des impératifs de temps. Afin de respecter le temps alloué à toutes les séances d'orientation, la vidéo a été produite de façon à être visionnée dans son intégralité ou par segments. Les animateurs peuvent ainsi adapter leur exposé individuellement tout en respectant les contraintes de temps. Vous trouverez ci-dessous une description de chaque segment accessible individuellement sur le DVD ou en ligne (www.familyabusedvd.ca). Si vous prévoyez ne présenter que certains segments, veuillez privilégier les segments 4, 6 et 7, car ceux-ci reprennent l'essentiel des renseignements à aborder.

Segment n° 1 – Introduction (1 min 00)

Segment n° 2 – L'obligation mutuelle qui lie le Canada et les nouveaux arrivants (2 min 41)

Afin d'aborder en douceur ce sujet délicat, nous commençons par évoquer l'obligation mutuelle qui lie le Canada et tous les nouveaux arrivants. Le Canada met à la disposition des nouveaux arrivants les services et les programmes nécessaires pour les aider à s'intégrer et les nouveaux arrivants mettent à profit ces programmes et services. L'intégration des nouveaux arrivants ne sera une réussite qu'à condition que les deux parties tiennent l'engagement qu'elles ont pris l'une envers l'autre.

Segment n° 3 – La position ferme du Canada contre la violence sous toutes ses formes (2 min 53)

À la suite du segment précédent sur l'« obligation mutuelle » entre le Canada et les nouveaux arrivants, la vidéo explique que le droit universel à vivre dans un environnement sûr et sécuritaire fait partie de cette obligation. Le Canada a mis en place des lois qui permettent à chacun de vivre en toute sécurité, loin de toute violence, et les Canadiennes et Canadiens et les nouveaux arrivants doivent respecter ces lois. La vidéo se poursuit en soulignant que ce droit est inscrit dans la Constitution du pays. Les participants sont informés que la violence n'est pas tolérée au Canada et qu'il existe des lois rigoureuses contre celle-ci. Ces lois visent à protéger tout le monde et à promouvoir une société sans violence.

Segment n° 4 – Types de violence (6 min 38)

Le quatrième segment de la vidéo explique les cinq grands types de violence (physique, sexuelle, affective, financière et par négligence) ainsi que les lois qui les encadrent. Chaque type de violence est défini dans des termes simples pour faire en sorte que les participants comprennent bien ce qui constitue un acte violent et les conséquences graves qui en découlent. Il est également question d'autres types connexes de violence, comme la violence faite aux enfants, la violence à l'égard des personnes âgées, la traite d'êtres humains, la mutilation génitale des femmes et les mariages forcés et frauduleux.

Segment n° 5 – Exemples extrêmes de violence (1 min 39)

Le cinquième segment de la vidéo donne un exemple de violence extrême, les crimes d'honneur. Il est question de crime d'honneur lorsqu'un membre d'une famille en tue un autre, généralement parce que le dernier a désobéi et ne s'est pas plié aux volontés du premier. Cet exemple rare et extrême de violence est présenté pour bien faire comprendre aux nouveaux arrivants que, quelle que soit la tradition, aucune pratique culturelle n'est au-dessus de la loi au Canada.



Segment n° 6 – Assistance aux auteurs de violence (2 min 45)

Le sixième segment traite de l'anxiété et de la frustration liées à l'établissement dans un nouveau pays et la manière dont cette anxiété et cette frustration peuvent parfois donner lieu à des conflits familiaux ou être source de violence familiale. Il souligne à quel point il est important d'obtenir de l'aide et de tâcher de gérer son anxiété, en insistant sur l'aide à la disposition de celles et ceux qui sont violents ou enclins à le devenir.

Segment n° 7 – Assistance aux victimes de violence (4 min 17)

Dans le septième segment, la vidéo s'adresse directement à celles et ceux confrontés à la violence et leur présente les programmes et services à leur disposition. Elle explique à quel point il est important, mais difficile d'agir pour mettre fin à la violence et de demander de l'aide. Elle souligne le fait que les victimes de violence doivent comprendre que ce n'est pas leur faute, qu'elles ne sont pas seules et qu'il existe tout un éventail de services de soutien disponibles. Elle énumère ces services et indique la manière d'y accéder pour les femmes, les hommes, les enfants et les personnes âgées... peu importe la race, la culture, la religion ou l'origine.

Segment n° 8 – Conclusion (2 min 00)

Entretiens

Plusieurs personnalités hautement respectées qui occupent des postes d'autorité sont interviewées dans le cadre de cette vidéo : une juge, un policier, des conseillers familiaux et des hauts représentants d'organismes qui offrent des services aux immigrants. Leur témoignage est très important et vient renforcer la narration. Ils indiquent clairement que, quelles que soient les circonstances, la violence n'est jamais tolérée au Canada. Ils soulignent également l'importance d'obtenir de l'aide, tant pour les victimes de violence que pour celles et ceux qui sont violents ou enclins à le devenir.

Personnes interviewées, dans leur ordre d'apparition :

1. MARIO CALLA – Directeur exécutif, COSTI Immigrant Services
2. JUSTICE ROSELYN ZISMAN – Cour de justice de l'Ontario
3. RICHARD ROLLINGS – Agent de la GRC
4. MOHAMMED BAOBAID – Directeur exécutif, Muslim Resource Centre for Social Support and Integration
5. CARL NARAINÉ – Conseiller auprès des hommes (travailleur social)
6. VIRGINIA KOEHLER – Conseillère auprès des femmes (travailleuse sociale)

REMARQUE – L'imagerie visuelle de la vidéo est conçue pour ne pas mettre l'accent sur une culture, une race, une origine ethnique ou un pays en particulier. Comme il est dit dans la vidéo... la violence est présente dans tous les pays, toutes les races et toutes les religions. Dans cet esprit, la vidéo a été volontairement conçue de manière à donner la plus large représentation possible des peuples du monde. Il était impératif de représenter tous les peuples du monde pour aborder ce sujet d'une manière non intimidante.



PLAN DE LA LEÇON

PRÉPARATIFS

- 1. Prévisionner la vidéo** – Regardez la vidéo avant votre atelier, sur DVD ou en ligne à www.familyabusedvd.ca. Ne renvoyez pas directement vos clients au site Web. Bien que la vidéo s'adresse aux nouveaux arrivants, le site Web en général est un site d'information et de ressources qui s'adresse aux personnes qui offrent des services directs ou indirects aux nouveaux arrivants.
- 2. Communiquer avec les agences locales spécialisées en orientation familiale** – Il est important de vous mettre en relation avec les agences locales spécialisées en orientation familiale, car celles-ci peuvent mettre à votre disposition des renseignements et des documents à distribuer aux victimes et aux auteurs de violence ainsi qu'aux nouveaux arrivants qui sont parents. Demandez-leur de visionner la vidéo et éventuellement d'assister à l'atelier ou même de le co-animer.
- 3. Préparatifs et installations** – Optez pour une salle privée et affichez un panneau « Ne pas déranger » sur la porte avant de commencer. Prévoyez de l'eau, des verres, des stylos, du papier et des mouchoirs. Tâchez de créer une ambiance chaleureuse et conviviale (photos de familles, fleurs, etc.). Prévoyez également un service de garde d'enfants et des services d'interprétation, s'il y a lieu.
- 4. Ressources à la disposition des victimes et des auteurs de violence et des nouveaux arrivants qui sont parents** – Disposez des documents d'orientation/sur les ressources locales dans la salle (si possible en plusieurs langues) et distribuez-les aux participants à la fin de l'atelier (p. ex., centres de counseling, centres d'hébergement, centres d'aide juridique, centres de soins de santé, etc.).

RECOMMANDATIONS

- 1) Lois au Canada** – Introduisez le sujet de la violence familiale dans l'optique des « lois au Canada », particulièrement celles qui ont trait à la santé et au bien-être de la famille. Grouper les lois relatives à la violence familiale avec toutes les autres lois contribuera à dissiper la réticence et l'anxiété en incluant ces lois aux renseignements importants que les nouveaux arrivants doivent connaître.
- 2) Le thème de la séance** – Un principe universel auquel tous les parents peuvent s'identifier : le désir inné de garantir la protection et l'épanouissement de leur famille. Faites de ce principe le thème sous-jacent et la raison d'être de votre atelier. Il fournit un point d'appui émotionnel solide pour aborder le sujet de la violence avec les nouveaux arrivants, qui sont nombreux à venir s'établir au Canada pour offrir bien-être et sécurité à leur famille.
- 3) Description de la violence** – Bien qu'une multitude d'expressions soient utilisées pour parler de la violence (violence familiale, violence domestique, violence sexuelle, etc.), utilisez l'expression « violence familiale », car elle englobe tous les types de violence et renvoie au thème sous-jacent de « l'épanouissement et la protection de la famille ».
- 4) Terminologie** – Parlez à la troisième personne pendant l'exposé pour éviter de donner l'impression de porter des accusations. Utilisez des termes inclusifs indirects, comme « nous », « une personne » ou « quelqu'un ». Assurez-vous de ne pas rejeter indirectement le blâme sur votre auditoire. De plus, au lieu de vous concentrer sur les aspects négatifs de la violence, mettez l'accent sur les aspects positifs de la famille, comme les « relations saines », les « comportements acceptables », la « conduite positive » ou les « interactions responsables ». Faire porter la conversation davantage sur ce qui est bon et acceptable au sein d'une famille que sur ce qui est malsain et inacceptable contribuera à créer une atmosphère plus positive et affirmative, qui aidera votre auditoire à recevoir l'information sur la violence familiale.

Points à se rappeler en tant qu'animateur/animatrice de l'atelier :

- Soyez patient, respectueux et attentif; manifestez de l'empathie, établissez un climat de confiance et ne portez pas de jugement.
- Maintenez une communication ouverte et transparente.
- Adoptez une approche centrée sur le client, en tenant compte des traumatismes qu'ils ont vécus.

INTRODUCTION (5 MINUTES)

Dites aux participants que cet atelier sur la violence familiale est organisé pour les raisons suivantes :

- Faire en sorte qu'ils disposent de tous les renseignements nécessaires pour les aider dans leur processus d'établissement.
- Faire en sorte qu'ils sachent que si la violence familiale peut être un sujet délicat, il est important d'en parler pour garantir que tout le monde comprenne ses droits et responsabilités, les lois qui protègent les personnes contre la violence et les conséquences auxquelles s'exposent les personnes violentes.
- Faire en sorte qu'ils soient conscients que la Constitution garantit à toutes celles et ceux qui résident au Canada le droit de vivre dans un environnement sûr et sécuritaire.
- Faire en sorte qu'ils comprennent qu'au Canada, il est contraire à la loi de maltraiter une autre personne, quel que soit le motif.
- Faire en sorte qu'ils connaissent les différents types de violence (physique, sexuelle, affective, financière et par négligence, ainsi que la violence faite aux enfants, la violence à l'égard des personnes âgées, la traite des êtres humains, la mutilation génitale des femmes et les mariages forcés ou frauduleux).
- Faire en sorte qu'ils soient au courant de l'aide offerte aux victimes et aux auteurs de violence.
- Faire en sorte qu'ils sachent que le sujet est abordé avec tous les nouveaux arrivants.

VISIONNEMENT (DURÉE TOTALE DE 24 MINUTES OU SEGMENTS INDIVIDUELS)

Une fois que vous avez présenté la vidéo, vous devez :

- dire aux clients qu'ils vont visionner la vidéo dans son intégralité (24 minutes), tel que recommandé, ou préciser les segments spécifiques de la vidéo qu'ils vont visionner. Précisez également la langue dans laquelle la vidéo sera lue. Lancez ensuite la vidéo. Lisez la vidéo sur le site Web www.familyabusedvd.ca ou sur le DVD.

RÉACTION DE L'AUDITOIRE – Soyez attentif à la manière dont l'auditoire réagit pendant la lecture de la vidéo. Si le sujet semble mettre quelqu'un très mal à l'aise (p. ex., personne qui devient très émotive, personne qui quitte la salle avant la fin de la vidéo, personne qui refuse de participer), notez-le mentalement (ne le notez pas noir sur blanc). Vous acquerrez ainsi une meilleure compréhension de la dynamique familiale qui prévaut dans la famille des participants et serez mieux en mesure de les assister s'il y a lieu.

APRÈS LE VISIONNEMENT (10 MINUTES)

REMARQUE – L'organisation d'une séance de questions et réponses après la vidéo n'est pas recommandée. Une telle séance pourrait devenir une source d'anxiété, générée par la crainte d'être associé à la violence d'une manière quelconque. Laissez l'auditoire « digérer » la vidéo pendant que vous en résumez le contenu et si des participants vous posent spontanément des questions, répondez-y.

Si la vidéo a été visionnée dans son intégralité, résumez-en les points saillants suivants :

1. Cette vidéo n'a peut-être pas été agréable à regarder, mais il est très important que tous les nouveaux arrivants comprennent ce qu'est la violence, les lois qui s'y rapportent et les conséquences des comportements violents.
2. La Constitution canadienne garantit à chacun le droit de vivre dans un environnement sûr et sécuritaire.
3. Toutes les Canadiennes et tous les Canadiens sont tenus de respecter la loi, particulièrement celles qui se rapportent à la violence.
4. La violence n'est pas tolérée et le Canada prend toutes les formes de violence très au sérieux.
5. Décrivez les principaux types de violence (physique, sexuelle, affective, financière et par négligence).
6. Décrivez d'autres formes de violence spécifiques aux victimes (violence faite aux enfants, violence à l'égard des personnes âgées, traite des êtres humains, mutilation génitale des femmes et mariages forcés ou frauduleux)
7. Évoquez les exemples extrêmes de violence (homicides), en précisant que peu importe la tradition, aucune pratique culturelle n'est au-dessus des lois au Canada.
8. Assurez-vous que les participants comprennent que les victimes de violence NE SONT PAS responsables de la violence commise à leur égard et qu'elles NE SONT PAS seules. Une foule de services de soutien sont disponibles pour les aider à franchir le pas pour se créer une vie plus sûre.
9. Décrivez l'assistance offerte à celles et ceux qui sont violents ou enclins à le devenir. Expliquez qu'il existe des programmes pour aider les personnes à trouver des moyens non violents de résoudre les conflits.
10. Précisez que les personnalités interviewées occupent des postes très respectés dans la société (juge, agent de police, conseillers et hauts responsables d'organismes qui offrent des services aux immigrants). Tous ont affirmé très clairement que la violence n'était pas tolérée au Canada et qu'il existait de l'aide pour les victimes et les auteurs de violence.
11. Soulignez le fait que les lois se rapportant à la violence sont là pour protéger tout le monde – les femmes, les hommes, les enfants et les personnes âgées – et qu'il incombe à chacun de les respecter.
12. Parlez des documents que vous avez apportés et distribuez-les à tous les participants. Mentionnez que ces documents font suite à ce qui a été dit dans la vidéo pour éviter que les participants se sentent directement visés. Dites également que les participants qui le souhaitent peuvent venir vous voir ou voir un autre conseiller pour discuter davantage du sujet.

L'ART D'ÊTRE PARENT AU CANADA (20 MINUTES)

Pour certains nouveaux arrivants, les pratiques d'éducation canadiennes peuvent paraître relativement différentes des leurs et être à l'origine de conflits au sein de la famille ou de violence familiale. Le Canada possède des lois strictes en matière de protection des enfants, et il est important que tous les nouveaux arrivants les comprennent afin d'éviter que leurs pratiques d'éducation n'entrent en collision avec ces lois. C'est pourquoi il est recommandé d'aborder le sujet connexe de l'art d'être parent au Canada après celui de la violence familiale dans le cadre de la séance d'orientation d'orientation (voir la page 8 pour le lien vers une vidéo sur la présentation du sujet de l'éducation des enfants au Canada).

VIDÉOS DE FORMATION

Visitez le site Web www.familyabusedvd.ca et sélectionnez la page « Séance de formation » pour visionner des vidéos de formation sur les thèmes suivants :

- 1) **Information sur le sujet de la violence familiale** (Sélectionner les segments 3 et 4).
- 2) **Réagir aux cas de violence signalés** (Sélectionner le segment 5).
- 3) **Aborder le sujet de la violence familiale** (Sélectionner le segment 7).
- 4) **Aborder le sujet de l'éducation des enfants au Canada** (Sélectionner le segment 8).

1) INFORMATION SUR LE SUJET DE LA VIOLENCE FAMILIALE

- Définitions de la famille au Canada
- Causes de la violence familiale
- Types de violence familiale
- Données statistiques et prévalence de la violence familiale
- Formes spécifiques de violence du point de vue de la victime
- Outils pour comprendre la violence familiale (roue du pouvoir et cycle de la violence)

2) RÉAGIR AUX CAS SIGNALÉS DE VIOLENCE FAMILIALE

- Les choses à faire et à ne pas faire quand une victime ou un auteur de violence se confie
- Services de soutien communautaires pour venir en aide aux victimes et aux auteurs de violence familiale

3) ABORDER LE SUJET DE LA VIOLENCE FAMILIALE

- Site Web www.familyabusedvd.ca
- Terminologie utilisée dans les discussions sur la violence familiale
- Vidéo d'orientation sur la violence familiale
- Introduction de la violence familiale et de la vidéo
- Préparation de la séance d'orientation sur la violence familiale
- Résumé après le visionnement de la vidéo sur la violence familiale

4) ABORDER LE SUJET DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS AU CANADA

- Droits et responsabilités des parents d'après le Code criminel du Canada
- Répondre aux questions relatives à la discipline posées par les nouveaux arrivants qui ont des enfants
- L'éducation des enfants et la discipline au Canada (Lois sur la protection de l'enfance)
- Mesures disciplinaires sans châtement corporel utilisées au Canada et ailleurs dans le monde
- La définition légale du châtement corporel au Canada
- Sondage réalisé auprès d'anciens nouveaux arrivants expliquant comment ils ont adapté leurs pratiques d'éducation

COMMENT RÉAGIR SI UNE VICTIME OU UN AUTEUR DE VIOLENCE SE CONFIE

À FAIRE

- Toujours discuter en privé
- Offrir du soutien – Examiner les possibilités de rompre l'isolement
- Reconnaître à quel point il est difficile d'en parler à quelqu'un
- Lui demander l'autorisation de l'adresser à une autre personne-ressource
- Croire le client
- Si de l'information est fournie, lui expliquer où la conserver
- S'assurer qu'il ne court aucun danger
- Se concentrer sur le comportement et ses conséquences plutôt que de vouloir coller des étiquettes
- Utiliser un langage neutre, qui convient aux deux sexes

À NE PAS FAIRE

- Bombarder le client d'information
- Confronter l'agresseur
- Faire des promesses que vous ne pourrez pas tenir – « Je ne le dirai à personne »
- Demander pourquoi
- Avoir l'air choqué
- Poser des questions orientées
- Prendre des notes (cette tâche peut être déléguée)

REMARQUE – Ne franchissez pas le pas entre votre rôle, celui d'animateur, et le rôle de conseiller familial, lorsque quelqu'un vient vous parler de sa situation. Adressez cette personne à un conseiller familial formé à cet effet dans votre communauté.

RÉFÉRENCES

TERRE NEUVE ET LABRADOR – Santé et Services communautaires

<http://www.health.gov.nl.ca/health/>

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD – Services communautaires et Aînés

<https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/services-la-famille-et-la-personne>

NOUVELLE-ÉCOSSE – Services communautaires - <http://novascotia.ca/coms/fr/>

NOUVEAU-BRUNSWICK – Égalité des femmes

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/femmes.html>

QUÉBEC –

<http://www.gouv.qc.ca/FR/Pages/Accueil.aspx>

<http://www.msss.gouv.qc.ca/index.php>

ONTARIO – Ministère de la Condition féminine - <http://www.women.gov.on.ca/owd/french/ending-violence/index.shtml>

Ministère du Procureur général - <https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/ovss/programs.php>

Réseau ontarien des centres de traitement en cas d'agression sexuelle ou de violence familiale

<http://sadvtreatmentcentres.ca/fr/view.php?key=42&menu=37&lang=fr>

MANITOBA – Services aux familles - <http://www.gov.mb.ca/fs/fvpp/index.fr.html>

SASKATCHEWAN – Ministère de la Justice

<http://www.saskatchewan.ca/residents/justice-crime-and-the-law/victims-of-crime-and-abuse>

ALBERTA – Services à la personne - <http://www.humanservices.alberta.ca/abuse-bullying/15666.html>

COLOMBIE BRITANNIQUE – Enfants et Développement familial

www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/public-safety/domestic-violence/provincial-office-of-domestic-violence

TERRITOIRES DU NORD-OUEST – Santé et Services sociaux - <http://www.hss.gov.nt.ca/>

NUNAVUT – Ministère de la Justice - <http://www.gov.nu.ca/family-services/programs-services/family-violence>

RESSOURCES NATIONALES :

Jeunesse, J'écoute - 1-800-668-6868 (numéro gratuit 24 h/24, 7 jours sur 7) ou visitez <https://jeunessejecoute.ca/fr>

Agence de la santé publique du Canada - <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/services.html>

Ministère fédéral de la Justice - <http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/rsv-vsd/agences-agencies.aspx>

Gouvernement du Canada (soutien aux aînés et autres lignes d'assistance) - <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/aines/forum.html>

National Association of Adult Survivors of Child Abuse - www.naasca.org/Groups-Services/_Groups-Services.htm

REMARQUE – Pour une liste plus complète des organismes qui viennent en aide aux victimes et aux auteurs de violence et des organismes qui offrent du soutien aux parents, visitez www.familyabusedvd.ca et sélectionnez « Liens ».



Funded by:

Financé par :



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada